

Règlement concours de films suédés 2017

Inspirés par le film de Michel Gondry, Soyez sympas, rembobinez (2007), les films suédés sont des petits remakes de films cultes ou de scènes cultes de films célèbres, réalisés avec des moyens volontairement réduits.

Article 1 : Les Bibliothèques-Médiathèques de Metz organisent un concours de films suédés. Ce concours s'adresse à des réalisateurs amateurs. Il est gratuit et ouvert à tous à compter du 4 novembre 2016. Il sera clos le **9 septembre 2017, à minuit.**

Article 2 : La vidéo ne doit pas avoir déjà été présentée aux éditions précédentes du concours de films suédés organisé par les Bibliothèques-Médiathèques de Metz.

- Elle aura une durée maximum de 10 minutes, générique compris.
- Chaque vidéo réalisée devra s'inspirer d'un long métrage connu (les séries TV, les téléfilms, les publicités et les clips sont exclus).
- Elle devra comporter une bande son (dialogue et/ou bruitage et/ou musique).
- Des génériques devront être intégrés dans chaque vidéo avec le titre original ainsi que le nom des participants (réalisateurs, comédiens).
- Aucune image, ni aucun plan original d'un film de cinéma ne pourront être utilisés mais le remake devra respecter au maximum la scène originale qui aura été choisie (dialogues, plans, bruitages...)
- Les candidats au concours devront s'assurer que les sons utilisés pour les vidéos sont libres de droits.
- Les images du film pourront être des séquences vidéo, des photographies, ou des dessins (ou même les 3 mélangés).
- Chaque réalisateur devra trouver et/ou fabriquer lui-même les outils nécessaires pour le tournage de sa vidéo (caméra vidéo, caméscope, appareil photo, éventuellement téléphone portable ; déguisements ; éléments de décors, etc.)
- Les films devront être remis sur un support DVD – CD ou clé USB.
- Les films seront projetés sur grand écran et doivent donc pouvoir bénéficier d'une bonne qualité pour la diffusion au public. Voici les formats recommandés :
Mkv, avi, mpeg, mp4
Codecs vidéos recommandés : xvid, h264, divx, mp2
Codecs audios recommandés : mp3, ac3, wav, lpcm
Format minimum 720X576
- Tout envoi qui ne respecte pas les indications précédentes sera automatiquement rejeté. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de réalisation non réceptionnée ou de dégradation de l'œuvre adressée.

Article 3 : Chaque personne apparaissant dans un film et étant reconnaissable devra remplir une autorisation de droit à l'image. Pour les mineurs, l'autorisation devra être signée par les parents ou le tuteur légal. Ces formulaires sont téléchargeables sur le site des Médiathèques à l'adresse bm.metz.fr, onglet *Offres & Services*, rubrique *Cinéma* ou disponibles en format papier sur simple demande à l'accueil des bibliothèques du réseau.

Article 4 : Les participants s'engagent également à être les auteurs des vidéos qu'ils présentent. Le contenu des vidéos n'engage pas les organisateurs et les membres du jury. Les vidéos présentant un caractère pornographique ou incitant à la haine, à la violence, au racisme, etc. ne seront pas prises en compte pour ce concours.

Article 5 : Le fait de déposer sa vidéo implique pour tous les concurrents l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs d'exposer les œuvres et de les publier sur le site et réseaux sociaux (Blog, Facebook, Twitter) des Bibliothèques-Médiathèques de Metz, sans aucune perception de droits, ceux-ci étant cédés automatiquement par la participation au concours.

Article 6 : Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Article 7 : Un jury de professionnels de l'audiovisuel et du numérique votera pour désigner les gagnants.

- Prix Miss Média (dans la catégorie + de 12 ans)
- Prix Jeunesse (dans la catégorie – de 12 ans)
- Prix de la mise en scène

La soirée de projection publique des films retenus pour concourir sera organisée durant le 4^{ème} trimestre 2017, les participants seront contactés une fois la date fixée.

Une caméra et d'autres lots en rapport avec le cinéma et le numérique à gagner !

NB. Les membres du personnel des BMM et les membres de leur famille sont autorisés à participer. Leurs œuvres seront présentées hors concours.

Pour toutes questions relatives au concours ou à ce règlement, contactez-nous à l'adresse mail : servicesauxpublics@mairie-metz.fr avec « concours films suédés » dans l'objet du message.